

LE PRESIDENT
JMB/ML/TD

Paris, le 8 décembre 2023

Madame la Première ministre,

Le 14 novembre dernier, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a expulsé un ressortissant ouzbek vers son pays d'origine alors que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) s'y était opposée. La juridiction européenne avait en effet fait savoir aux autorités françaises, par la voie d'une mesure provisoire prononcée en mars dernier et réaffirmée par un courrier du 30 octobre, que cette personne ne devait pas faire l'objet d'une expulsion vers ce pays, en raison des traitements inhumains et dégradants auxquelles elle risquait d'y être exposée (prohibés par l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme), tant qu'elle n'aurait pas statué sur le fond de l'affaire.

La décision d'expulsion du ministère de l'Intérieur représente une violation d'une décision de l'organe habilité à faire respecter la Convention européenne des droits de l'homme. Cela est d'autant plus préoccupant pour la CNCDH que, de manière inédite en France de la part d'un membre du gouvernement, le ministre l'assume et la revendique comme telle.

La CNCDH a adopté lors de sa dernière assemblée plénière, le 30 novembre dernier, une *Déclaration sur la remise en cause des engagements internationaux et européens de la France au prétexte de la politique migratoire*. Elle s'y inquiète d'une critique croissante, dans le débat public relatif aux questions migratoires, de la primauté du droit international, et plus particulièrement des droits fondamentaux garantis par les traités internationaux, sur le droit interne. Renoncer au bénéfice de ces droits fondamentaux pour les personnes étrangères, c'est tourner le dos à l'universalité des droits de l'homme et à nos valeurs héritées de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

... / ...

Madame Elisabeth Borne
Première ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne - 75700 Paris SP 07

Certes, la CNCDH n'a pas vocation à intervenir sur des situations individuelles mais elle intervient ici parce que l'expulsion du 14 novembre confirme les craintes suscitées par des déclarations antérieures, en octobre, du ministre de l'Intérieur annonçant la reprise des expulsions de ressortissants du Caucase fichés S vers la Russie. Ce faisant, le ministre assumait publiquement une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, la France ayant été condamnée par la CEDH en août 2022 pour avoir expulsé des ressortissants tchéchènes en Russie où ils sont exposés à des risques de traitements inhumains et dégradants. La lutte contre le terrorisme, faut-il le rappeler, ne doit pas être menée en sacrifiant les droits fondamentaux, au risque d'entamer l'Etat de droit pour tous nos concitoyens. A fortiori lorsqu'il s'agit de traitement inhumain et dégradant, rien ne saurait justifier de déroger à leur interdiction, sauf à renier l'égalité « *dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine* » comme l'exprime si bien la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La France doit rester fidèle à sa tradition historique, à ses principes constitutionnels et à ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Réélue au Conseil des droits de l'homme des Nations unies cet automne, la France doit s'assurer que son droit interne et son action gouvernementale sont en cohérence avec les valeurs qu'elle promeut sur le plan diplomatique.

La violation clairement et publiquement assumée des stipulations de la Convention européenne et des décisions de la CEDH est inacceptable dans un Etat de droit tel que la France.

C'est pourquoi la Commission nationale consultative des droits de l'homme que j'ai l'honneur de présider, vous serait reconnaissante de bien vouloir clarifier la position de votre gouvernement à l'égard des engagements internationaux de la France, en particulier s'agissant des décisions de la CEDH dont le respect conditionne l'effectivité du système européen de protection des droits de l'homme, et à mettre un terme dès maintenant à l'expulsion des personnes étrangères qui risquent la torture et des traitements inhumains et dégradants dans leur pays de renvoi.

Je vous prie de croire, Madame la Première ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Jean-Marie BURGUBURU